

## **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2018 à Saint-Ambroix**

Selon une habitude maintenant bien ancrée l'assemblée générale du Syndicat des Forestiers Privés du Gard, dressant le bilan de l'année 2017, s'est tenue dans le cadre des RENCONTRES DES FORESTIERS PRIVÉS GARDOIS, en l'occurrence celles de 2018 et précisément le 9 avril 2018 dans la Salle du Tremplin à Saint-Ambroix, siège de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes, en présence de soixantaine dix personnes. Parmi elles, de nombreuses personnalités : Mr Jean-Pierre de FARIA, maire de Saint-Ambroix, Mr Cyril ANGRAND, Chef du service Environnement-Forêt à la DDTM du Gard (représentant Mr le Préfet) ; Mme Sylvie COISNE, Vice-présidente de FRANSYLVA France (Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés) ; Mr Luc BOUVAREL, directeur de FRANSYLVA ; Mme BOURRELY, vice-présidente du CRPF Occitanie ; Mr Cédric CLEMENTE, président des Communes forestières du Gard ; Mr Patrick DELEUZE, élu référent de la CFT Cévennes ; Mr Cyrille Mme Elise BUCHET, responsable de l'antenne du CRPF du Gard ; Mr Alexis BONNAL, président de la Coopérative la forêt privée lozérienne et gardoise ; Mr Ludovic PERRAUD, directeur de la Coopérative ; Mr Jean-François DROMEL, président du GDF Gardois ; Mr Thierry GRUDE, représentant le FOGFOR du Gard ;...

A 9h15, Mr Francis MATHIEU, président du Syndicat, ouvre la session en souhaite la bienvenue aux différentes personnalités qui honorent de leur présence ces RENCONTRES, aux adhérents et aux personnes présentes. Il fait part des excuses de Mr le Préfet du Gard (représenté par Mr Cyrille ANGRAND, DDTM), de Mme la députée Annie CHAPELIER, de Mme la Conseillère départementale Geneviève BLANC, de Mr Olivier MARTIN, président de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes (représenté par Mr de FARIA, vice-président), de Mr Georges ZINSTAG (élu de la Chambre d'agriculture du Gard), de Mme le Maire de Saint-Victor-de-Malcap (lieu de tournée de l'après-midi) et d'un certain nombre d'autres élus et représentants professionnels. Il excuse aussi les nombreux adhérents qui n'ont pu faire le déplacement mais qui ont donné pouvoir.

Il remercie ensuite chaleureusement Mr le Maire de Saint-Ambroix, Jean-Pierre de FARIA, pour sa présence et pour la mise à disposition gracieuse de la Salle du Tremplin pour y tenir les Rencontres 2018 des Forestiers Privés du Gard.

Mr le Maire de Saint-Ambroix adresse quelques mots de bienvenue à l'assemblée en se disant honorés du choix de sa ville pour l'organisation de cette manifestation. En qualité de 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes, il présente les excuses de son président et rappelle que, dans le projet de territoire de la Communauté, la filière bois est incluse dans l'un des 4 axes stratégiques (*Développement des activités liées aux éco-industries*) ce qu'il estime particulièrement pertinent eu égard à la masse de bois du territoire et aux activités, en lien avec le bois, qui s'y déploient déjà. En conclusion, il souhaite une journée de travail fructueuse à l'assemblée.

Le président Francis MATHIEU présente ensuite le déroulement de la journée : intervention, en début de matinée, des différents « branches charpentières » de l'arbre « forêt privée gardoise » qui présenteront brièvement leurs actions de l'année écoulée, illustrant la complémentarité entre les différentes structures. Puis, en deuxième partie de matinée, place à l'assemblée générale ordinaire 2018 du Syndicat des Forestiers Privés du Gard. Celle-ci sera suivie par l'AGO 2018 du Groupement de Développement Forestiers Gardois, le prolongement technique du Syndicat au niveau départemental. Après un repas pris en commun (traiteur) dans la Salle du Tremplin, l'après-midi se poursuivra, sur la Commune voisine de Saint-Victor-de-Malcap, par la visite de plantations expérimentales de peupliers réalisées et suivies par la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise.

Après les différentes présentations :

- du Centre Régional de la Propriété Forestières d'Occitanie (antenne du Gard) par Elise BUSCHET, ingénieure forestière responsable du Gard ;
- du FOGEFOR du Gard par Elise BUSCHET et Christine BOYER, technicienne à l'antenne gardoise du CRPF ;
- de la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise par son directeur Ludovic PERRAUD ;
- et, enfin, du GDF Gardois par son président Jean-François DROMEL et son animatrice Rosalie LEFEU, **s'est déroulée, à partir de 10h30, l'assemblée générale du Syndicat des Forestiers Privés du Gard.**

Le nombre d'adhérents présents (34) ajoutés au nombre de pouvoirs (201) permettant de dépasser le quorum, l'assemblée a pu valablement délibérer.

## Rapport moral présenté par Francis MATHIEU

« Début 2018 à Anduze, nous avons célébré les 50 ans de notre Syndicat qui les avait déjà depuis novembre 2016 ! Déjà autant de temps que des bénévoles propriétaires forestiers se succèdent pour défendre une certaine conception du Syndicalisme forestier...

Avec l'équipe qui m'entoure *-équipe loyale et au travail, équipe qui s'étoffe régulièrement de nouvelles compétences, équipe qui se professionnalise grâce aux formations dispensées par notre Fédération et par le FOGEFOR et grâce aussi aux réunions d'information du CRPF-* donc... avec l'équipe qui m'entoure, j'ai la nette impression que nous marchons fidèlement dans les pas de nos prédécesseur quant à la conception du syndicalisme forestier. Nous sommes, bien entendu, dans la défense des propriétaires qui nous font confiance. C'est notre mission première. Mais, contrairement à d'autres qui sont dans la contestation et la revendication systématique, notre syndicat est dans la proposition, le dialogue, l'ouverture, la co-construction avec les instances qui font et appliquent la politique forestière. Ce qui n'empêche pas la fermeté. Je tenais à préciser cela d'entrée car de fortes divergences apparaissent au sein de l'Union Régionale des Syndicats d'Occitanie, ce qui pourrait éventuellement nous amener à prendre des dispositions en conséquence dans un proche avenir.

Bien évidemment le consensus ne peut pas toujours être trouvé. Il est même parfois inatteignable... Immédiatement en tout cas. Alors évidemment nous disons nos divergences, nous les écrivons, nous les argumentons et nous poursuivons les discussions en souhaitant que la raison l'emporte.

Deux exemples...

Le premier : d'un côté les pouvoirs publics prônent la pratique d'une sylviculture dynamique afin de produire plus du bois, d'en récolter davantage pour réussir la transition énergétique notamment mais aussi pour réduire le déficit de la balance commerciale des bois et produits dérivés qui s'élève à 6 milliards d'euros/an, et, d'un autre côté, les mêmes pouvoirs publics multiplient les réglementations qui pèsent sur la culture et la gestion des forêts *-je parle de gestion raisonnée bien entendu-* tout en compliquant l'accès aux aides sensées accompagner une politique dynamique de régénération et d'adaptation des forêts pour préparer la forêt de demain...

Résultats : depuis le début du nouveau programme (2014-2020) sensé appuyer le développement forestier régional (2014-2020), aucun investissement ne se réalise en forêt gardoise (en reboisement pas plus qu'en amélioration des peuplements en place). Seule la mesure concernant la desserte des massifs forestiers, parce qu'elle est bien adaptée administrativement, est consommée.

Autre exemple : la société attend beaucoup de la forêt. Elle doit séquestrer plus de carbone en dépolluant l'air, réguler le régime hydrique et améliorer la qualité de l'eau, limiter les risques d'inondation, fixer les sols, favoriser la biodiversité, générer de beaux paysages, assurer un cadre de vie agréable, permettre les loisirs... Et pour toutes ces aménités fournies gratuitement à la collectivité, reconnues de tous, les propriétaires forestiers ne reçoivent aucune compensation. Au contraire, ils doivent acquitter des impôts sur leurs forêts qui pourtant revêtent de plus en plus un caractère d'intérêt public.

D'intérêt public à bien collectif... il n'y a qu'un pas ! Et certains seraient prêts à le franchir. Allègrement. Et de peser sur l'opinion pour empêcher certaines interventions sylvicoles ; pour réclamer le bannissement

de telle ou telle essence sous prétexte qu'elle ne serait pas de chez nous ; de sanctuariser des espaces forestiers en marche vers le dépérissement (rendu inévitable du fait des changements climatiques) sous prétexte qu'on ne doit pas toucher au paysage culturel... de plus en plus fantomatique ! A l'inverse, d'autres reluquent vers les espaces forestiers pour y assouvir leurs passions motorisées que mêmes les villes rejettent aujourd'hui.

Voilà tous les défis que le Syndicalisme forestier doit relever aujourd'hui : expliquer, argumenter, convaincre pour continuer à investir dans l'avenir forestier, pour avoir de belles forêts aptes à remplir leur fonction de production de bois et pourvoyeuses d'emplois, leur fonction environnementale et paysagère, leur fonction de ressourcement et de loisirs. De plus en plus, il va falloir partager l'espace, et l'espace forestier en particulier, avec les populations qui, entassées dans les villes, veulent y trouver un espace de liberté, une forme de paradis perdu... A nous de veiller à ce que cet espace forestier, notre espace forestier, ne soit pas dénaturé par des pratiques incompatibles avec son essence même qui est le calme et la lenteur, veillons à maîtriser ce partage et même organisons-le nous-mêmes (sinon d'autres le feront) et obtenons les logiques compensations des nombreuses aménités forestières que nous offrons à la société.

Voilà ce que je tenais à vous dire en débutant notre assemblée générale. Vous verrez concrètement, tout au long de la présentation du rapport d'activités qui va suivre, quelles actions nous mettons en œuvre pour répondre aux problématiques que je viens d'exposer.

## **Rapports d'activités de l'année 2017**

Rosalie LEFEU, ingénieur forestier, présente le rapport d'activités 2017 du Syndicat et de son prolongement technique, le GDF, à l'aide d'un diaporama. *Voir ce diaporama ci-joint.*

Par ailleurs le rapport d'activités 2017, relatif à la convention qui lie le Syndicat et le Conseil départemental du Gard, est également *ci-joint*. Il aborde dans le détail toutes les activités techniques relevant de cette convention.

Les rapports d'activités de l'année 2017 du Syndicat et de sa branche technique, le GDF sont adoptés à l'unanimité.

## **Bilan financier de l'exercice 2017**

Mr Robert SOULIER, trésorier, présente en détail le bilan de la consolidation du Syndicat et du GDF :

- total de dépenses : 57 004 €
- total des recettes : 73 330 €
- solde positif : 16 326 €.

Le bilan financier conforté de l'exercice 2017 est adopté à l'unanimité. *Voir celui-ci en Annexe.*

## **Renouvellement du 1/3 du Conseil syndical**

Le président Francis MATHIEU fait procéder au vote concernant le renouvellement du « tiers sortant » du Conseil syndical, à savoir Marie-Claude BERJAMIN, Daniel DEMATEIS, Jean-Claude FONZE et Roger MENETRIER, en précisant que tous sont candidats à leur reconduction. Ces quatre administrateurs sont réélus à l'unanimité pour 3 ans.

Il propose ensuite à l'assemblée la candidature de Mr Thierry GRUDE, propriétaire forestier à Saint-Jean-du-Gard, récemment élu membre du FOGFOR30. Il est élu à l'unanimité. Sa fonction, au sein du CA, sera les relations avec la formation des propriétaires forestiers adhérents.

Ainsi renouvelé et renforcé d'un nouveau membre, le conseil syndical se compose désormais des 19 membres suivants : MARIE-CLAUDE BERJAMIN, BERTRAND DE BERNIS-CALVIERE, JEANNINE BOURRELY, JONY BRES, GEORGES BRUN, BEATRICE DELGADO, BERNARD CABANNES, JEAN CHAMBON, ISABELLE CORRE-HIRSINGER, DANIEL DEMATEIS, JEAN-FRANÇOIS DROMEL, JEAN-CLAUDE FONZE, THIERRY GRUDE, FRANCIS MATHIEU, MARC MAZERT, ROGER MENETRIER, JEAN-MARC NOUGUIER, Robert SOULIER et PIERRE VINCENT.

De plus, deux « personnes qualifiées » demeurent associées aux travaux du Conseil syndical : MR MARTIN DELORD, Conseiller départemental et MR JACQUES GRELU, ingénieur général du GREF.

## **Intervention des personnalités et dialogue avec l'assemblée**

Tour à tour, Mme Sylvie COISNE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Fédération nationale des Syndicats de Forestiers Privés, puis Mme Jeannine BOURRELY, 1<sup>re</sup> Vice-présidente du CRPF Occitanie, puis Mr Luc BOUVAREL, directeur de la Fédération des Syndicats de Forestiers Privés, interviennent sur les importants dossiers régionaux et nationaux en cours.

L'assemblée générale se poursuit ensuite par la séance des questions-réponses entre la salle et les personnalités présentes.

Enfin, Mr Cyril ANGRAND, chef du Service Environnement Forêt à la DDTM, représentant Mr le Préfet du Gard, qui s'était évidemment mêlé à la séance des questions-réponses, conclue cette assemblée générale.

Elle se termine à 12h15.

---